



Pour une Co-gestion des communs, les acteurs publics et privés ré-inventent leurs rôles Face aux risques bio-climatiques, comment la comptabilité écologique peut-elle « faire valoir » les investissements pour le long terme ?

Projet 2023

L'Alliance ComptaRegeneration, animée par TEK4life, est composée d'acteurs divers (industriels, financiers, cabinets d'audit ou de conseil, académiques, associatifs, pouvoirs publics...) mobilisés pour promouvoir **la prise en compte des impacts environnementaux** (carbone, eaux, sols, biodiversité...), dans les bilans des organisations. Elle propose un travail collectif pour explorer comment la comptabilité écologique peut devenir l'instrument d'un pilotage des entreprises **vers la soutenabilité**.

Elle s'adresse à tous ceux qui veulent mettre au cœur de leur raison d'être **la responsabilité d'entretien des écosystèmes** qui les soutient. Au-delà des reporting extrafinanciers, de la valorisation du carbone, du paiement pour services écosystémiques...il s'agit de montrer comment l'entreprise devient **contributrice des milieux vivants**.

Parcours 2023

L'ACR propose d'inaugurer en 2023 un **parcours dédié à la « co-gestion des communs »**.

Face à la détérioration de tous nos milieux, il s'agit de nous organiser pour que chaque organisation, publique ou privée, puisse **rendre tangible** - dans ses comptes - **sa contribution à la régénération des milieux**.

Un parcours collaboratif en 6 étapes est prévu. Il abordera les communs successivement sous l'angle d'un cas pratique comme celui de l'eau (sessions de janvier et de juillet), sous l'angle juridique (session de mars), et sous l'angle économique avec la sélectivité des investissements pour mieux protéger, voire régénérer les communs (sessions de mai et novembre). Le thème du débat européen sera abordé à plusieurs reprises (sessions de mars et septembre a minima)

Ce parcours donnera lieu à l'ouverture de 2 groupes de travail sur :

- la comptabilité de l'eau
- la mise sous condition des investissements.

31 janvier : Comptabiliser les usages de l'eau : comment valoriser les pratiques de préservation ?
28 mars : Le droit pour protéger les entités naturelles : quelles propositions juridiques efficaces ?
 + Présentation d'une ébauche de cartographie des acteurs européens actifs sur double matérialité et comptabilités écologiques.
23 mai : Investir pour maintenir les biens communs : comment évaluer les entreprises et mettre sous condition les aides publiques ?
4 juillet : Retour sur les travaux du GT eau.
26 septembre : Panorama européen du débat européen sur la matérialité et les comptabilités multi-capitales
28 novembre : Retour sur les travaux du GT Mise sous condition des investissements

Objectifs du parcours

Espace de partage et d'inspiration, l'ACR donne les moyens de :

- o Se familiariser avec les mesures d'impacts, leur reporting et la possibilité d'une intégration comptable ;
- o Explorer la faisabilité d'une comptabilité territoriale (sur l'eau) : conditions, périmètres, intérêts... et participer à une mise en action ;
- o Appréhender les critères d'impacts pour évaluer les entreprises (par secteurs) et contribuer à flécher les investissements vers les activités soutenables ;
- o Anticiper l'évolution réglementaire européenne et participer à une cartographie originale sur la double matérialité.